

RAPPORT BUDGETAIRE 2025

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET ANNEXE DU CMS

Le budget supplémentaire vise, d'une part, à intégrer les résultats constatés au compte financier unique (CFU) 2024 ainsi que les restes à réaliser de l'exercice précédent et, d'autre part, à ajuster le budget prévisionnel du CMS si la nécessité se présente.

Les ajustements intégrés dans ce budget annexe sont les suivants :

Fonctionnement

En fonctionnement, le CFU 2024 du CMS ne présente pas de reste à réaliser, ni de résultat à affecter.

Investissement

Sens	Chapitre budgétaire	Ajustement	Commentaires
Dépenses	Reprise des reste-à-réaliser de l'exercice 2024	50 696,12 €	
TOTAL		50 696,12 €	
Recettes	Reprise de l'excédent d'investissement 2024	147 045,59 €	Excédent cumulé depuis la constitution du CMS en budget annexe (2013)
TOTAL		147 045,59 €	

On constate la reprise des restes à réaliser 2024 (50 696,12 €) et de l'excédent d'investissement constaté au CFU 2024. Cet excédent est mis en réserve pour financer de futurs besoins d'équipements. Le BS 2025 du CMS présentera une section d'investissement excédentaire à hauteur de 96 349,47 €.